

**Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécy  
séance du 10 avril 2026**

**Date de la  
convocation**  
31/03/2026

**Date d'affichage**  
31/03/2026

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil  
Municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

L'an 2026 et le 10 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Aurélien LAUNAY, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CAMUZAT Aurélie, GEDEAS Gaëlle, JOUAN Séverine, RABLAT Pascale ; MM GANGNERON Antoine, GAUTHIER Baptiste, LAUNAY Aurélien, MASSELIN Lionel, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusées : Mmes CALLAULT Maryse (a donné pouvoir à Séverine JOUAN), PINGITORE Clémence (a donné pouvoir à Pascale RABLAT)

Secrétaire de séance : Antoine GANGNERON

**Réf : 2026\_013**

**A l'unanimité**  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire :**  
**Oui**

**Vote des taxes locales 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux de taxes directes locales qui resteront les suivants pour l'année 2026 :

- 33.65% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 33.12% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 15.03% pour la taxe d'habitation

Il charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259, dûment complété et visé, au titre du contrôle de légalité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
préfecture de Bourges  
le 14/04/2026

Pour copie conforme,  
En mairie, le 13 avril 2026

Le Maire



Le secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le 16 avril 2026

